

Les Machinistes demandent au gouvernement fédéral de les aider à protéger les emplois d'entretien d'Air Canada!

Toronto, ON – Le principal syndicat canadien dans le secteur du transport aérien, l'Association internationale des machinistes et des travailleurs et travailleuses de l'aérospatiale (AIM), demande au gouvernement fédéral de travailler avec lui pour veiller à ce que la *Loi sur la participation publique au capital d'Air Canada* (LPPCAC) soit respectée.

La Cour d'appel du Québec a récemment statué qu'Air Canada avait violé la LPPCAC en cessant de faire effectuer ses travaux d'entretien lourd à Montréal, Winnipeg et Mississauga. Dans les faits, le transporteur aérien a choisi de faire effectuer la plupart de ces travaux à l'extérieur du Canada après la faillite, en 2012, d'AVEOS, l'ancienne division d'entretien lourd d'Air Canada.

L'AIM est l'agent négociateur accrédité des travailleurs de maintenance d'Air Canada et n'a jamais cessé de représenter ces derniers lorsqu'Air Canada a vendu sa division d'entretien lourd à AVEOS. Lorsqu'AVEOS a déclaré faillite et mis fin à ses activités en 2012, nous avons tout fait pour qu'Air Canada respecte ses obligations juridiques et morales.

Malheureusement, le gouvernement conservateur de Stephen Harper avait choisi de ne pas appliquer les dispositions de sa propre loi afin de forcer Air Canada à maintenir ces centres d'entretien lourd à Montréal, Winnipeg et Mississauga. Ce sont alors les gouvernements du Québec et du Manitoba qui ont décidé d'intenter des poursuites.

L'AIM a réussi à protéger les pensions et les avantages sociaux de ses 2 700 membres à l'emploi d'AVEOS. Le syndicat a aussi su négocier des indemnités de départ et trouver de l'emploi pour plusieurs de ses membres touchés. Mentionnons notamment qu'AJ Walters et Lockheed Martin ont repris une petite partie des travaux d'AVEOS dans la région de Montréal.

Dans une lettre à l'intention du gouvernement fédéral et d'autres députés, l'AIM demande au gouvernement de s'engager à travailler avec elle pour veiller à ce que la décision rendue récemment par la Cour se traduise par de bons emplois ici au Canada et résulte en un traitement juste des travailleurs, des familles et des collectivités concernées.

« Qu'Air Canada décide ou non de porter la décision en appel, nous vous demandons plus précisément au nouveau gouvernement de travailler avec vous sur trois enjeux clés », d'écrire le vice-président général canadien de l'AIM, Dave Ritchie.

- Veiller à ce que le gouvernement fédéral ne modifie pas la LPPCAC afin d'y éliminer l'obligation pour Air Canada de maintenir des centres d'entretien lourd à Montréal, Winnipeg et Mississauga;
- Veiller à ce que l'AIM, en sa qualité de représentant des anciens employés d'AVEOS et des employés actuels d'Air Canada, d'AJ Walters et de Lockheed Martin, puisse participer activement à la planification du retour des travaux d'entretien lourd d'Air Canada à Montréal, Winnipeg et Mississauga;
- Veiller à ce qu'Air Canada ne puisse contourner les dispositions de la LPPCAC en concluant des contrats de longue durée ou en prolongeant ses contrats d'entretien lourd à l'étranger.

